

La Facturation Électronique :

une opportunité de compétitivité pour toutes les entreprises !



Nous sommes là pour vous accompagner

EN QUOI CONSISTE LA RÉFORME ?



Cette réforme vise à moderniser et sécuriser les échanges commerciaux en imposant de nouvelles obligations aux entreprises assujetties à la TVA.

L'obligation de facturation électronique (e-invoicing) s'applique aux transactions entre assujettis à la TVA établis en France. Elle implique :

- L'usage de factures au format numérique structuré.
- La transmission des factures via des plateformes agréées.
- La transmission automatique de données de facturation et de paiement à l'administration fiscale.

L'obligation de transmission de données de transaction (e-reporting) à l'administration fiscale par un assujetti dans le cadre de ses opérations avec un non assujetti ou lorsqu'une facture n'est pas émise.

L'obligation de transmission de données de paiement (e-reporting) à l'administration fiscale par les assujettis qui sont prestataires de services.



CALENDRIER DE MISE EN PLACE

1^{er} septembre 2026

RÉCEPTION

Grandes entreprises
ETI
TPE/PME
Micro-entrepreneurs

ÉMISSION

Grandes entreprises
ETI

1^{er} septembre 2027

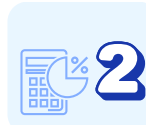
ÉMISSION

TPE/PME
Micro-entrepreneurs

OBJECTIFS DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Réduction des coûts et des délais de paiement pour renforcer la compétitivité.



Diminuer les coûts déclaratifs et faciliter les déclarations avec, à terme, le pré-remplissage des déclarations de TVA.



Renforcer la lutte contre la fraude à la TVA - entre 6 et 10 Mds€ de manque à gagner annuel sur la dernière décennie.



Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises et le pilotage des politiques publiques.

LES OPPORTUNITÉS POUR LES TPE/PME

Automatiser et accélérer le processus de facturation, en utilisant des outils simples à manipuler pour la collecte et l'émission de factures.

Diminuer les coûts de gestion des factures, éviter les erreurs liées à la saisie manuelle des données et en améliorant la traçabilité et le suivi comptable.

Visualiser les échéances de paiement des factures et être alerté avant la date limite de paiement.

Réduire le délai de paiement des factures clients grâce au "cycle de vie", à l'automatisation...

Stocker de manière optionnelle dans un seul endroit accessible et sécurisé l'ensemble des factures pour y accéder simplement et rapidement, pour transmission.

Améliorer la qualité de service, les relations clients et les relations avec les fournisseurs.



LES PRINCIPAUX RISQUES D'UNE RÉFORME MAL MAÎTRISÉE POUR LES TPE/PME

Mettre en danger ses approvisionnements en ne recevant et ne payant plus les factures d'achat.

Accroître ses coûts de traitement de facturation faute d'automatisation des processus et/ou de liaison fluide entre les différents systèmes (logiciel de facturation, plateforme, logiciel de gestion et de comptabilité).

Mettre en danger sa trésorerie en transmettant des factures non conformes ou en étant en incapacité de transmettre des factures tant qu'une solution conforme n'est pas mise en place.

Perdre sa compétitivité vis-à-vis de la concurrence faute de bénéficier de la réduction des coûts de la facturation électronique et des délais de paiement.

Les entreprises ont tout intérêt à anticiper la réforme :

1. En se renseignant dès aujourd'hui sur les modalités d'application.

2. En choisissant leur Plateforme agréée* sans précipitation.

Afin de profiter au maximum des opportunités de la réforme, il faut que la Plateforme agréée s'intègre parfaitement avec les autres outils de l'écosystème (logiciel de facturation, logiciel de comptabilité,...) et avec les particularités administratives et comptables de l'entreprise et de ses parties prenantes.*

Un outil mal choisi et mal interfacé, c'est un surcoût assuré.

3. En s'appuyant sur les conseils des experts de leur territoire.

*Anciennement nommée "Plateforme de Dématérialisation Partenaire" (PDP).

UN RÉSEAU D'APPUI SOLIDE EN RÉGION



CROEC AURA - Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes

Les experts-comptables jouent un rôle clé de conseil et d'accompagnement opérationnel.



DRFiP AURA - Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes

Elle coordonne l'accompagnement local de la réforme par l'Etat pilotée par la Direction générale des Finances publiques.



Les CCI AURA - Les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Relais d'informations de proximité, elles accompagnent les entreprises commerciales et industrielles.



MEDEF AURA - Mouvement des Entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes

Premier réseau régional au service de l'entreprise et de l'esprit d'entreprendre.



CPME AURA - Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Auvergne-Rhône-Alpes

Informe, représente et accompagne, au moyen de son réseau de proximité, les TPE/PME d'Auvergne-Rhône-Alpes.



CMA - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes

En tant que relais d'informations de proximité, elle accompagne les artisans au quotidien.



U2P AURA - Union des Entreprises de Proximité Auvergne-Rhône-Alpes

Elle représente les TPE/PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.



CRA - Chambres Régionales d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Elles informent, forment et accompagnent les dirigeants agricoles dans l'adaptation de leurs pratiques à la facture électronique.